

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 5 septembre 2023, la résolution et les règlements suivants :
 - Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'ajuster les affectations résidentielle rurale, aire écologique et récréative en fonction du plan d'aménagement d'ensemble, du secteur situé au nord-ouest du boulevard Saint-Michel (2023, chapitre 97);
 - Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'ajuster les limites des zones résidentielles rurales et d'agrandir une aire écologique, au nord-ouest du boulevard Saint-Michel et de fixer le cadre normatif en fonction du plan d'aménagement d'ensemble approuvé (2023, chapitre 98);
 - Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'agrandir une affectation Résidentielle à même une partie d'une affectation Récréative sur la rue Notre-Dame Ouest (2023, chapitre 99);
 - Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'agrandir la zone résidentielle RES-1052 à même une partie de la zone récréative REC-1053 sur la rue Notre-Dame Ouest (2023, chapitre 100);
 - Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'autoriser des bâtiments résidentiels de 12 logements et d'ajuster les normes de hauteur et de lotissement dans la zone RES-3431, dans le secteur des rues de la Mattawin et Flamand (2023, chapitre 101);
 - Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'ajuster les dispositions spéciales concernant les aires de stationnement et la végétalisation des terrains dans la zone RES-2022, de part et d'autre de la rue Georges-Carrère (2023, chapitre 102);
 - Résolution n° C-2023-0955 Autorisation d'un projet particulier impliquant le terrain situé au 10400 du boulevard Industriel;
- le 17 octobre 2023, les règlements suivants :
 - Règlement sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble (2023, chapitre 122);
 - Règlement modifiant le Règlement établissant les règles d'interprétation et les définitions applicables en matière d'urbanisme (2021, chapitre 128) afin d'intégrer des dispositions du Plan régional des milieux humides et hydriques (2023, chapitre 125).

Cette résolution et ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 25 octobre 2023.

M^e Yolaine Tremblay, greffière